

## **LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE SOULIGNÉES PAR LA 7<sup>ÈME</sup> RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ**

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a tenu avec réussite sa 7<sup>ème</sup> Réunion le 11 février 2016 à Ankara en Turquie ayant pour thème « l'Accès des Groupes Vulnérables aux Programmes de Protection Sociale dans les Pays Membres de l'OCI ». Durant la Réunion, Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a procédé à des délibérations pour aboutir à une politique de rapprochement entre les Pays Membres concernant le renforcement de l'accès des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale. Le Document de Séance, préparé en vertu des conclusions principales de l'étude analytique élaborée par la 7<sup>ème</sup> Réunion du GTAP et des réponses des Pays Membres aux questions concernant la politique, a constitué l'apport essentiel des discussions. Durant la Réunion, les participants ont discuté des recommandations politiques mentionnées ci-dessous.

***Recommandation de politique 1 : Promouvoir la formalisation du marché du travail via la création d'un environnement réglementaire pour faciliter la transition des affaires informelles au secteur formel et augmenter la productivité des individus embauchés d'une façon informel et les chômeurs de longue durée à travers la formation, les programmes de développement des compétences et les services du crédit et du développement des affaires***

### **Justification:**

Le travail informel est prédominant dans plusieurs Pays Membres de l'OCI qui offrent une protection sociale réduite en termes de revenus, de santé et de sécurité mais aussi de l'assurance-chômage. Par conséquent, il existe un risque plus grand de vulnérabilité à cause principalement d'un secteur informel à un niveau très élevé, et de la présence des segments considérables de la population dans les Pays de l'OCI qui ne sont pas couverts par le cadre des politiques d'assurance sociale. Ces segments deviennent visés par un système de filet de sécurité sociale à cause de leur situation de pauvreté. Afin de réduire le risque de pauvreté et donc la nécessité de créer des programmes de filet de protection sociale, les opportunités d'emploi formel nécessitent d'être améliorées.

Augmenter la part de l'emploi formel peut contribuer à la fois à la croissance économique et au bien-être social. À Cette fin, un effort doit être déployé par les entreprises d'une part et par les employés d'autre part. En ce qui concerne le côté-entreprise, les gouvernements ont besoin de créer un environnement réglementaire susceptible de prévenir l'emploi informel et de soutenir les petites entreprises pour être impliquée dans le travail formel. D'autre part, les individus embauchés d'une façon informelle doivent être habilités pour être plus productifs en vue de travailler dans un secteur formel nécessitant principalement davantage de compétences et d'aptitudes. À cette fin, les interventions et les politiques liées au marché du travail actif (comme les programmes de formation et de développement de compétences) et les opportunités du crédit et du développement d'affaires peuvent être introduites/améliorées.

***Recommandation de politique 2: Promouvoir la couverture de soins de santé gratuite et universelle en faveur des groupes vulnérables***

### **Justification:**

Les indicateurs de santé dans les pays membres de l'OCI, en général, ne sont pas prometteurs. Les enfants et les femmes constituent les groupes les plus vulnérables en termes d'accès inadéquat aux services de soins de santé. Les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur ont notamment un taux faible d'espérance de vie (entre 45 et 60 avec quelques exceptions) et un niveau élevé de mortalité infantile et maternelle (30-150/1000 et 100-1200/100,000 respectivement). Les groupes les plus vulnérables parmi les enfants et les femmes sont surreprésentés dans les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

Quelques Pays Membres de l'OCI jouissent d'un soin de santé universel. De plus, quelques Pays Membres de l'OCI (notamment les pays à revenu moyen élevé et à revenu élevé) disposent d'une aptitude et d'une capacité pour introduire de tel système dans leurs pays. D'autre part, dans les pays à bas revenu un système de santé performant qui couvre la plupart des groupes vulnérables gratuitement peut être introduit. Un tel fait peut contribuer à un cumul de capital humain du pays et à la création des indicateurs sanitaires et démographiques.

***Recommandation de politique 3: Développer des programmes spécifiques de filet de sécurité sociale afin d'améliorer l'accès des enfants vulnérables aux services de santé et d'éducation pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté***

**Justification:**

Tous les Pays Membres de l'OCI disposent d'un certain type de programmes de filet de sécurité sociale. Cependant, dans plusieurs pays membres, ces programmes ne contribuent pas au développement économique à des niveaux souhaités. Le manque de capital humain adéquat est un défi commun qu'affrontent les pays membres. Le capital humain faible dans la plupart des pays membres de l'OCI crée un cercle vicieux. Le capital humain faible entraîne les bas revenus qui entraînent à leur tour la pauvreté menant ainsi à un capital humain faible pour la génération à venir.

Dans les Pays Membres de l'OCI, les jeunes font face à des risques tels que le manque d'accès aux services d'éducation et de santé, les difficultés en intégrant le marché de travail formel et donc le chômage. À cet égard, les programmes de filet de sécurité sociale doivent être conçus afin de soutenir le capital humain et la croissance économique par la suite. Par conséquent, en favorisant l'assistance sociale aux pauvres, leurs enfants doivent être soutenus pour améliorer leur accès à la santé et à l'éducation.

***Recommandation de politique 4: Concevoir des programmes de filet de sécurité sociale pour offrir un revenu régulier minimum aux individus incapables de travailler (les handicapés, les ménages pauvres dirigés par une femme, les personnes âgées sans pension) et développer des programmes de filet de sécurité sociale (y compris les programmes d'activation) pour les personnes incapables de travailler***

**Justification:**

Les programmes de filet de sécurité sociale doivent distinguer entre les individus capables de travailler et ceux incapables de travailler. Pour ceux qui peuvent travailler, ces programmes doivent être associés aux programmes du marché du travail pour diminuer la dépendance à l'égard des programmes de filet de sécurité sociale et diminuer la pauvreté d'une façon plus soutenue. Alors que ces individus reçoivent une assistance sociale, ils doivent se préparer pour entrer le marché du travail et/ou passer à des emplois à haut revenu. S'agissant des adultes dans les Pays Membres de l'OCI, ils affrontent des risques tels qu'un faible capital humain, traduit souvent en une rémunération faible due à un travail précaire et informel dans le cadre de l'emploi et du chômage. À cette fin, l'assistance sociale doit être favorisée avec des programmes actifs du marché du travail pour les adultes.

D'autre part, quelques individus n'ont pas d'accès au marché du travail à cause de leur handicap, âge ou responsabilités de soin vivant ainsi avec un revenu inadéquat. Ces individus ont besoin d'être soutenus par un minimum de revenu régulier garantissant un niveau de vie décent.

***Instruments pour concrétiser les Recommandations de politique :***

**Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté:** Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines de politique mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

**Financement de projets du COMCEC :** Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement des appels aux projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant à des Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les Pays Membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC. À cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/matériels de formation.